

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 251 rectifiant la décision n° 233 relative au congé de M. Lingenheim.

n° 251

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
8 février 1949

Numéro JO  
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro  
28 février 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement du 1er janvier 1949 les agents du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis, ci-après désignés : — en qualité de chef surveillant de 2e classe : M. Cechack (Vladimir), surveillant principal de 1re classe: — en qualité de chef comptable de 2e classe : M. Mahmoud Haïd, comptable principal de classe: — en qualité de comptable principal de 1er classe : M. Gauthier (Fernand), comptable principal de 2e classe; — en qualité de comptable principal de 2e classe : M. Gabourdes (Louis), comptable principal de 3e classe. Sont promus au point de vue solde et ancienneté, pour compter du 1 er janvier 1949 les agents du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis ci-après désignés : — chef surveillant de 2e classe : M. Cechack ( Vladimir), surveillant principal de 1re classe: — chef comptable de 1er classe : M. Mah moud Haïd, comptable principal de 1er classe (ancienneté conservée dans son nouveau grade : un an) ; — comptable principal de 1 re classe : M. Gauthier (Fernand), comptable principal de 2e classe: comptable de 2e classe : M. Gabourde (Louis), comptable principal de 3e classe.